

RCS : GRASSE Code greffe : 0603

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRASSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00949 Numéro SIREN : 529 276 099 Nom ou dénomination : A.F. TOITURE
--

Ce dépôt a été enregistré le 17/09/2020 sous le numéro de dépôt B2020/003881

Date : 17/09/2020

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/003881**
n° de gestion : **2010B00949**
n° SIREN : **529 276 099 RCS Grasse**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grasse certifie avoir procédé le 17/09/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

A.F. TOITURE - Sté par actions simplifiée
4579 Route de Grasse 4579 RD2085 Cidex 40 06330 ROQUEFORT-LES-PINS France

date de clôture : **31/12/2019**

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
DCA

Pièce : Documents comptables prévus par la législation en vigueur



AB|G-0603/T-DEPOT-
ACTE/I-306435

Désignation de l'entreprise		AF TOITURE SASU		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		4579 R.D. 2085		06330 ROQUEFORT LES PINS	
Numéro SIRET *		5 2 9 2 7 6 0 9 9 0 0 0 3 1			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2	
				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 9	
				Exercice N-1 clos le 3 1 1 2 2 0 1 8	
		Brut 1		Amortissements - Provisions 2	
		Net 3		Net 4	
ACTIF					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012	
	Fonds commercial *				
	Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *	028	79 284	030	60 827
	Immobilisations financières * (1)	040	1 000	042	1 000
	Total I (5)	044	80 284	048	60 827
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	37 926	052	37 926
	Marchandises *	060	17 828	062	17 828
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2)	068	60 752	070	60 752
Clients et comptes rattachés *				95 633	
Autres * (3)	072	12 885	074	12 885	
Valeurs mobilières de placement	080	10 102	082	10 102	
Disponibilités	084	10 127	086	10 127	
Charges constatées d'avance *	092	3 313	094	3 313	
Total II	096	152 934	098	152 934	
Total général (I+II)	110	233 218	112	172 391	
PASSIF					
				Exercice N NET 1	
				Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		120	2 837
	Ecarts de réévaluation	124		124	
	Réserve légale	126		126	300
	Réserves réglementées *	130		130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131		132	87 000
	Report à nouveau	134		134	463
	Résultat de l'exercice	136		136	5 342
	Provisions réglementées	140		140	
	Total I	142	95 942	142	104 885
	Provisions pour risques et charges	154		154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		156	23 365
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164	8 739
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		166	16 845
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169		172	27 500
	Produits constatés d'avance	174		174	
	Total III	176	76 449	176	76 876
Total général (I + II + III)	180	172 391	180	181 761	
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	1 364	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		Exercice N clos le										Exercice N-1 clos le										Néant		*													
A - RÉSULTAT COMPTABLE				L 3 1 1 2 2 0 1 9 J										L 3 1 1 2 2 0 1 8 J																									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	dont export et livraisons intracommunautaires		209	210																																		
	Production vendue	biens		215	214																																		
		services *		217	218										533 920										493 414														
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222										14 248										16 930														
	Production immobilisée *				224																																		
	Subventions d'exploitation reçues				226										6 651										5 043														
	Autres produits				230										11 219										2 098														
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232										566 038										517 485													
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234										718										266														
	Variation de stock (marchandises) *				236										(8 030)										(5 198)														
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238										145 387										125 156														
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240																																		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier 9 137 - immobilier)			242										185 654										169 512														
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 613)			244										2 807										3 094														
	Rémunérations du personnel *				250										143 904										131 392														
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252										77 674										71 707														
	Dotations aux amortissements *				254										8 351										7 713														
	Dotations aux provisions				256																																		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262										233										147													
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260																																				
Total des charges d'exploitation (II)					264										556 698										503 790														
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270										9 340										13 695														
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)	280										3										5														
	Produits exceptionnels			(IV)	290																				459														
	Charges financières			(V)	294										124										808														
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347			300										2 494										3 676													
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348																																				
	Impôts sur les bénéfices *			(VII)	306										1 383										768														
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)					310										5 342										8 906													
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2																																			
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316																																		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318																																		
	Provisions non déductibles *				322																																		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324										1 383																								
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330										2 494																							
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251																																	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998																																		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999																																		
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997																																		
	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986		Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987	Zones de revitalisation rurales (44. quinquies)										138	342																						
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)										991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)										990												
	Divers, dont ZFA NG (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit										346	Bassins urbains à dynamiser (BUD) (art. 44 sexdecies)										992	350											
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D					Zone de développement prioritaire (44. septdecies)										993	Dédution exceptionnelle simulée de conduite										641												
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1	352										9 219										354													
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)					356																																	
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :																									360													
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1	370										9 219										372														

AF TOITURE SASU

4579 R.D. 2085

CIDEX 40

06330 ROQUEFORT LES PINS

ANNEXE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

copie conforme à l'original.

SAR.S.

SA SOGETEC

9 RUE DU CHEVALIER MARTIN

LE SAINTE LUCE B

06800 CAGNES SUR MER

04 92 02 50 30

ANNEXE

SOMMAIRE

Evènements significatifs postérieurs à la clôture	page 1
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	1
Informations générales complémentaires	2
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	2
Etat des amortissements	3
Etat des provisions	3
Etat des échéances des créances et des dettes	3
Composition du capital social	4
Charges à payer	4
Détail des charges à payer	5

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 172 390.86 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 533 920.25 Euros et dégageant un bénéfice de 5 342.49 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

RISQUE DE PERTE DE CHIFFRE AFFAIRES SUITE A L EPIDIMIE COVID 19

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	41 932		3 450
Installations générales agencements aménagements divers	3 863		
Matériel de transport	22 849		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 223		2 967
TOTAL	72 867		6 417
Prêts, autres immobilisations financières	1 000		
TOTAL	1 000		
TOTAL GENERAL	73 867		6 417

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			45 382	45 382
Installations générales agencements aménagements divers			3 863	3 863
Matériel de transport			22 849	22 849
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			7 189	7 189
TOTAL			79 284	79 284
Prêts, autres immobilisations financières			1 000	1 000
TOTAL			1 000	1 000
TOTAL GENERAL			80 284	80 284

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	30 034	3 523		33 557
Installations générales agencements aménagements divers	3 324	124		3 448
Matériel de transport	15 452	4 117		19 569
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 666	587		4 253
TOTAL	52 476	8 351		60 827
TOTAL GENERAL	52 476	8 351		60 827

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	3 523				
Instal.générales agenc.aménag.divers	124				
Matériel de transport	4 117				
Matériel de bureau informatique mobilier	587				
TOTAL	8 351				
TOTAL GENERAL	8 351				

Etat des provisions

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 000	1 000	
Autres créances clients	60 752	60 752	
Personnel et comptes rattachés	1 547	1 547	
Impôts sur les bénéfices	351	351	
Taxe sur la valeur ajoutée	6 023	6 023	
Groupe et associés	1 364	1 364	
Débiteurs divers	3 600	3 600	
Charges constatées d'avance	3 313	3 313	
TOTAL	77 951	77 951	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	23 365	23 365		
Fournisseurs et comptes rattachés	16 845	16 845		
Personnel et comptes rattachés	307	307		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	17 222	17 222		
Taxe sur la valeur ajoutée	5 887	5 887		
Autres impôts taxes et assimilés	1 080	1 080		
Autres dettes	3 005	3 005		
TOTAL	67 710	67 710		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 254			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	5 338			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	1.0000	3 000			3 000

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	767
Total	767

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Détail des charges à payer

	Montant
FORM PROF	7 67
Total	7 67

A.F. TOITURE

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE (SASU)

AU CAPITAL DE 3.000 €

SIEGE SOCIAL : 4579 Route de Grasse

06330 ROQUEFORT LES PINS

RCS GRASSE B 529 276 099 (2010 B 00949)

**TEXTE DU PROJET DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 22 JUILLET 2020 A 14 H 00**

(SUR LES COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2019)

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2019, lesdits comptes se soldant par un BENEFICE de 5.342 €.

L'associée unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

DEUXIEME DECISION

Compte tenu :

. des Autres Réserves	87.000 €
. du Report à Nouveau	463 €
. du Bénéfice de l'exercice	<u>5.342 €</u>

Le résultat affectable s'élève à 92.805 €

que l'associé unique décide d'affecter comme suit :

. Distribution d'un dividende	22.000 €
. Aux Autres Réserves	70.000 €
. Au Report à Nouveau	<u>805 €</u>
	92.805 €

Pour répondre aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., l'associé unique rappelle qu'une distribution de dividende est intervenue en date du 28 juin 2017 pour un montant de 16.000 € bruts, en date du 12 juin 2018 pour un montant de 15.000 € bruts et en date du 20 juin 2019 pour un montant de 14.285 € bruts.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du CGI, l'associé unique rappelle que le montant global des dépenses et charges non déductibles du résultat fiscal s'est élevé à 2.494 €.

TROISIEME DECISION

L'associé unique approuve la rémunération versée au Président au cours de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2019 soit la somme de 46.327 €.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique déclare approuver purement et simplement le rapport spécial établi conformément aux dispositions de l'article L.227.10 du Code de Commerce.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

L'associé unique,
Franck ASARISI

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'ASARISI', is written over a horizontal line. The signature is stylized and includes a large initial 'F'.

A.F. TOITURE

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE (SASU)

AU CAPITAL DE 3.000 €

SIEGE SOCIAL : 4579 Route de Grasse

06330 ROQUEFORT LES PINS

RCS GRASSE B 529 276 099 (2010 B 00949)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 22 JUILLET 2020 A 14 H 00

(SUR LES COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2019)

Monsieur Franck ASARISI associé unique et Président de la Société, propriétaire des 3000 actions de 1 € chacune composant le capital social de la Société,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- ✓ L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2019
- ✓ L'affectation du résultat de l'exercice et distribution d'un dividende
- ✓ La rémunération du Président
- ✓ La mention des conventions visées à l'article L.227.10 du Code de Commerce
- ✓ La délégation de pouvoirs en vue des formalités

DECISIONS

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2019, lesdits comptes se soldant par un BENEFICE de 5.342 €.

L'associée unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

DEUXIEME DECISION

Compte tenu :

. des Autres Réserves	87.000 €
. du Report à Nouveau	463 €
. du Bénéfice de l'exercice	<u>5.342 €</u>

Le résultat affectable s'élève à 92.805 €

que l'associé unique décide d'affecter comme suit :

. Distribution d'un dividende	22.000 €
. Aux Autres Réserves	70.000 €
. Au Report à Nouveau	805 €
	<u>92.805 €</u>

Pour répondre aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., l'associé unique rappelle qu'une distribution de dividende est intervenue en date du 28 juin 2017 pour un montant de 16.000 € bruts, en date du 12 juin 2018 pour un montant de 15.000 € bruts et en date du 20 juin 2019 pour un montant de 14.285 € bruts.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du CGI, l'associé unique rappelle que le montant global des dépenses et charges non déductibles du résultat fiscal s'est élevé à 2.494 €.

TROISIEME DECISION

L'associé unique approuve la rémunération versée au Président au cours de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2019 soit la somme de 46.327 €.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique déclare approuver purement et simplement le rapport spécial établi conformément aux dispositions de l'article L.227.10 du Code de Commerce.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

DE TOUT CE QUE DESSUS IL A ETE DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL PAR L'ASSOCIE UNIQUE ET PRESIDENT DE LA SOCIETE ET REPERTORIE SUR LE REGISTRE DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE.

L'associé unique et Président,
Franck ASARISI

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'ASARISI', is written over a horizontal line.